

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET D'EXTENSION DU SITE HINAULT A YFFINIAC (22)



RESUME NON TECHNIQUE

DE L'ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1	CONTENU DU RESUME NON TECHNIQUE	4
2	COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET	4
3	LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT	5
4	DESCRIPTION DU PROJET	6
5	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	4
6	INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES AU COURS DE LA PHASE CHANTIER.....	6
7	INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES AU COURS DE LA PHASE D'EXPLOITATION	10
8	AUTEUR(S) DE L'ETUDE	18

1 CONTENU DU RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique synthétise les informations contenues le dossier principal. Il est indissociable de ce dernier. Il est constitué des paragraphes suivants :

- les coordonnées des porteurs de projet,
- localisation du projet,
- une description du projet,
- une synthèse de l'état initial,
- synthèse des impacts et des mesures permettant d'éviter et réduire les effets négatifs,
- analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement,
- la compatibilité des schémas et plans
- la liste des structures ayant contribuées à la constitution de l'étude d'impact et de son résumé non technique.

2 COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Les informations administratives relatives aux porteurs du projet sont les suivantes :

- ▶ Raison sociale : SARL HINAULT
- ▶ SIRET : 497 280 529 000 15
- ▶ Forme juridique : Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
- ▶ Adresse : L'ECLUSE RUE D'ARMORIQUE 22120 YFFINIAC

Les informations relatives au référent du dossier, représentant le porteur du projet, sont les suivantes :

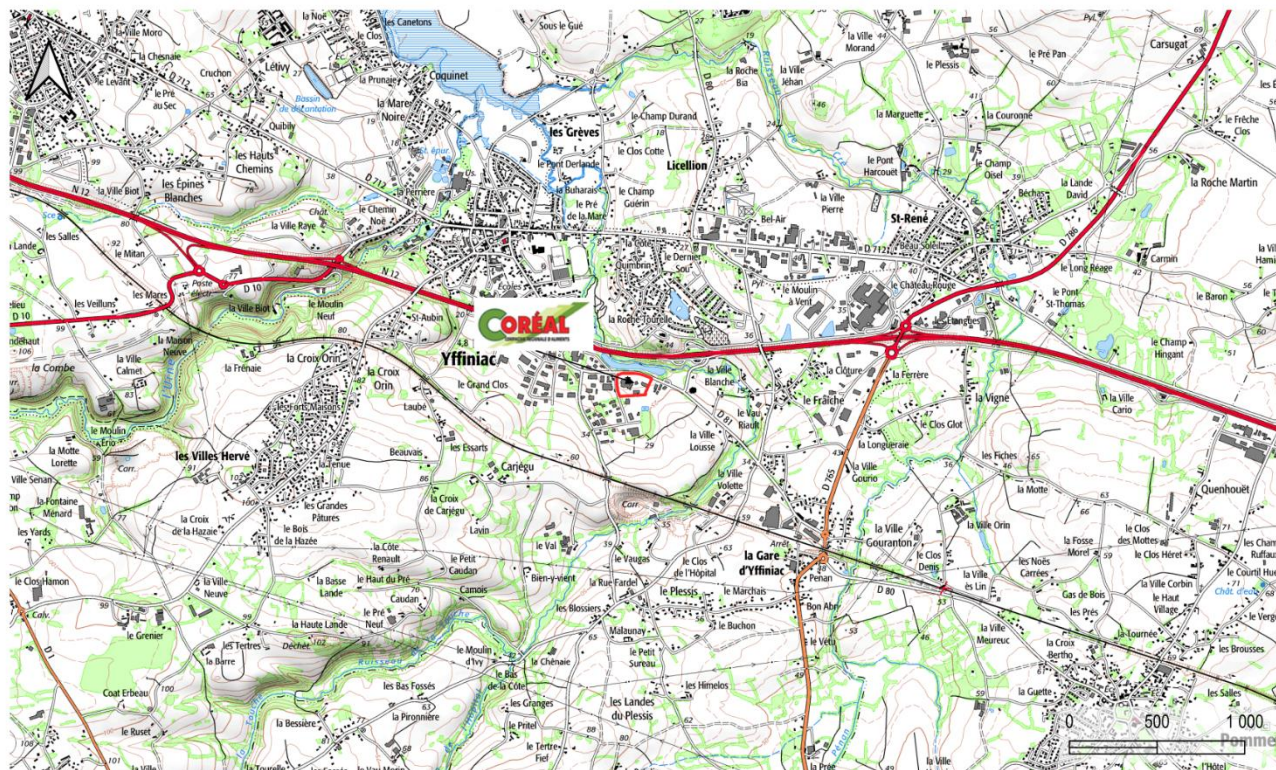
- ▶ Nom, Prénom : LE BAIL Christophe
- ▶ Raison sociale : SARL HINAULT
- ▶ Service : Direction
- ▶ Fonction : Responsable usine
- ▶ Numéro de téléphone :06.89.09.32.28
- ▶ Adresse électronique : christophe.le-bail@coreal.fr

3 LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Le projet est localisé dans le département des Côtes d'Armor (22), sur la commune d'Yffiniac. L'emprise du projet se limitera à l'actuel périmètre ICPE du site, occupant une surface de 2,15 ha. Les coordonnées en Lambert 93 au centre du terrain sont :

- X = 281,597 km
- Y = 6 834,728 km

Les plans IGN ci-dessous illustrent l'emplacement du site.



Les parcelles cadastrales du site sont les suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Surface (m ²)
Yffiniac	AP	81	16 268
	AP	82	5 298

4 DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Présentation générale du projet

COREAL est un site spécialisé dans la Nutrition Animale créé en avril 1995 par 7 associés sous le nom « La Compagnie Régionale d'Aliment ». Avec le rachat de l'usine HINAULT, l'entreprise s'est implantée sur la commune d'Yffiniac, dans le département des Côtes d'Armor en 1997.

Le site abrite les sociétés :

- HINAULT pour la partie process,
- COREAL pour la partie commerciale,
- TRANSCO pour la partie transports.

Les trois sociétés appartiennent au groupe JYM Nutrition dont le siège social est basé à Saint-Grégoire, en Ile-et-Vilaine (35). Le site compte près de soixante employés répartis entre les trois sociétés. Son activité est exclusivement basée sur la fabrication et la vente d'aliments du bétail avec une forte consonance Porc et un nouveau développement Bovin.

Aujourd'hui, la société HINAULT exploite son site basé à Yffiniac en vertu de son arrêté préfectoral obtenu le 16/12/1999, ce dernier étant soumis à autorisation pour son activité principale de fabrication d'aliments pour animaux (rubrique 3642-2).

Avec un niveau d'activité aujourd'hui limité à 850 t/j, le site est contraint à sous-traiter cette activité nouvelle. Ainsi, le site souhaite augmenter son niveau d'activité, passant de 850 à 1 700 tonnes par jour de pointe et de 200 000 à 350 000 tonnes produites par an. Le but étant de pallier la sous-traitance à laquelle le site doit avoir recours pour la fabrication d'aliments pour bovins. Cette augmentation du volume d'activité permettra par ailleurs le lancement d'une activité de fabrication d'aliments pour volailles. Avec un niveau d'activité projeté à 1 700 tonnes par jour de pointe, la société HINAULT envisage une augmentation de 850 t/j d'aliments fabriqués. Cette activité relève de la rubrique 3642-2 des ICPE, pour laquelle le régime d'Autorisation est fixé à 300 t/j.

Ainsi, le projet porté par la société HINAULT dépasse à lui seul le seuil d'Autorisation au titre de la rubrique 3642 des ICPE. Cette rubrique relevant de la directive n° 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Articles L515-28 à L515-31), le projet est concerné par la rubrique 1)a) de l'annexe 2 de l'article R-122-2 du Code de l'Environnement. Il est ainsi soumis à demande d'autorisation avec évaluation environnementale systématique.

À ce titre, la société HINAULT dépose une demande d'autorisation environnementale.

4.2 Décomposition des aménagements

Le projet porté par la société HINAULT prendra place au sein du périmètre ICPE déjà exploité sur la commune d'Yffiniac.

Les équipements et installations du site en situation actuelle sont représentés ci-après.



De manière générale, l'établissement comprend les principaux équipements suivants :

- Une partie usine abritant
 - o une fosse de réception de matières premières,
 - o des silos de stockage de matières premières,
 - o les éléments de process,
 - o des silos de produits finis,
 - o des ponts de chargement pour l'expédition des produits finis,
 - o un local maintenance,
 - o des locaux techniques (TGBT, chaufferie, compresseur d'air),
 - o une cuve de mélasse
- Un bâtiment administratif accueillant les bureaux du personnel administratif ainsi que les locaux sociaux,
- Un magasin n°1 où sont stockés des prémix (matières premières minérales) et des produits finis conditionnés,
- Un magasin n°2 où sont stockés des prémix (matières premières minérales),
- Un magasin provisoire où sont stockées des pièces mécaniques du service maintenance,
- Une cuverie où sont stockées les matières premières liquides (huiles et acides aminés),
- Une station carburant pour le ravitaillement des éléments de manutention des camions de la flotte assurant les livraisons des marchandises chez les clients,
- Une cuve aérienne de 7 m³ pour l'alimentation de la station-carburant,
- Un groupe électrogène de secours,
- Une cuve de fioul enterrée de 50 m³ pour l'alimentation du groupe électrogène,
- Deux parking VL de 15 et 30 places,
- Un parking PL de 17 places,
- Deux séparateurs hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellement,

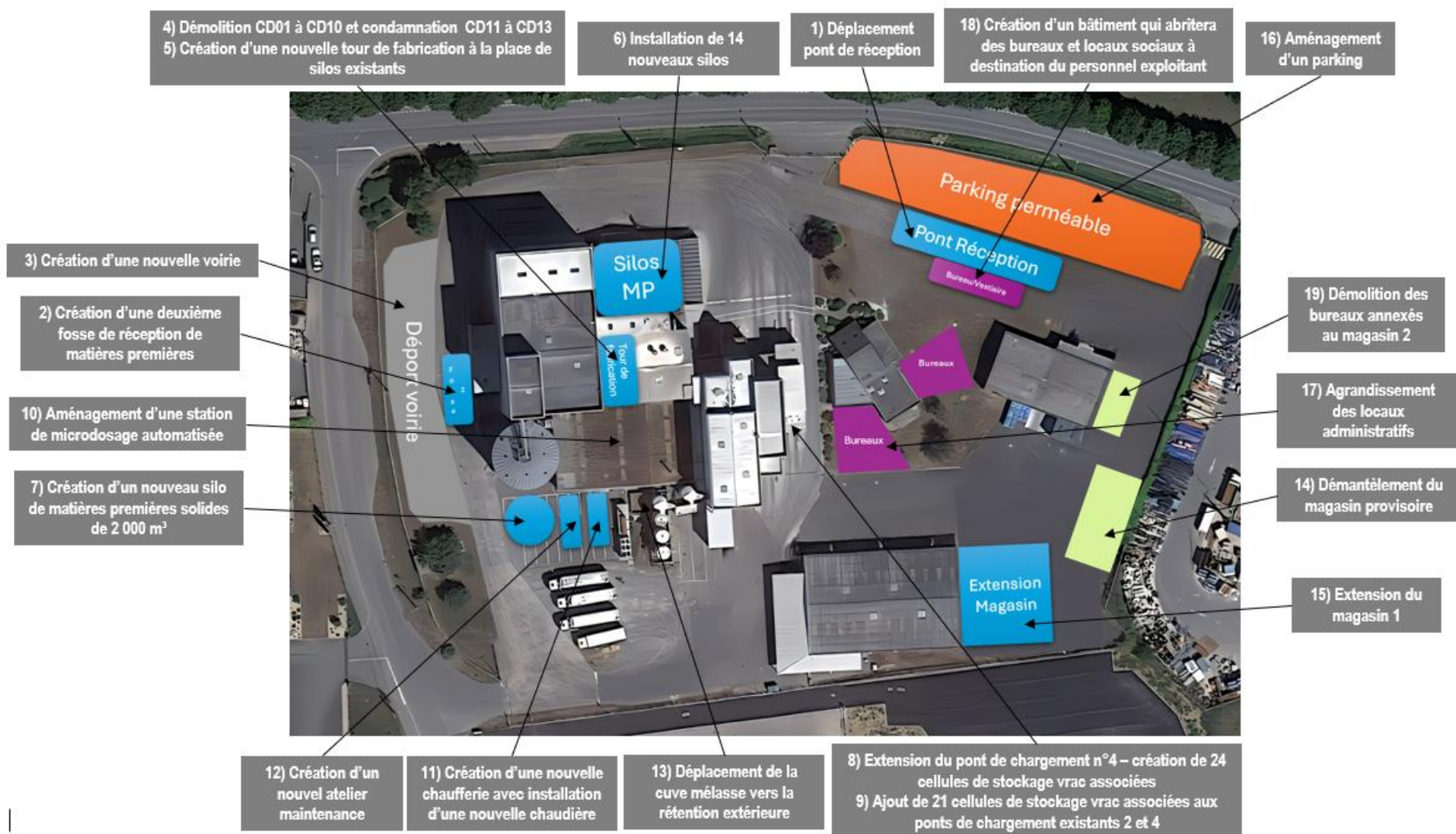
Comme évoqué au paragraphe I, le site souhaite augmenter son niveau d'activité, passant de 850 à 1 700 tonnes par jour de pointe et de 200 000 à 350 000 tonnes produites par an.

L'atteinte de ce niveau d'activité implique les aménagements suivants :

- 1) Déplacement du pont de réception de matières premières,
- 2) Création d'une nouvelle fosse de réception de matières premières en vue d'optimiser l'étape de réception de matières premières et de faire face aux nouveaux volumes d'activités projetés,
- 3) Création d'une nouvelle voirie sur la partie Ouest du site (la création de la nouvelle fosse rendant impraticable l'actuelle voirie),
- 4) Démolition des silos de matières premières CD01 à CD10 et condamnation des silos CD11 à CD13, en vue de créer de l'espace nécessaire à l'accueil de la nouvelle tour de fabrication,
- 5) Création de la nouvelle tour de fabrication qui accueillera les éléments de process supplémentaires nécessaires à l'atteinte des volumes d'activités projetés,
- 6) Installation de 14 nouveaux silos en vue de remplacer les silos CD01 à CD10 supprimés et de renforcer les capacités de stockages des matières premières au Nord du bâtiment,
- 7) Création d'un nouveau silo extérieur, à proximité de l'actuel silo S9, en vue renforcer les capacités de stockages des matières premières,
- 8) Transformation de l'actuel pont de réception en une extension du pont de chargement n°4 avec création de 24 cellules de stockage produits finis associées,
- 9) Ajout de 21 cellules de stockage vrac associées aux ponts de chargement existants 2 et 4,
- 10) Aménagement d'une station de microdosage automatisée en vue de limiter les manutentions manuelles actuellement opérées pour les dosages en petites pesées au niveau de l'actuel local maintenance,
- 11) Création d'une nouvelle chaufferie et installation d'une nouvelle chaudière,
- 12) Aménagement d'un nouveau local maintenance,

- 13) Déplacement de la cuve mélasse vers la rétention extérieure,
- 14) Démantèlement du magasin provisoire (objet du PAC déposé en décembre 2024),
- 15) Extension d'un magasin 1,
- 16) Aménagement d'un parking pour le personnel,
- 17) Agrandissement des locaux administratifs,
- 18) Création d'un bâtiment qui abritera des bureaux et locaux sociaux à destination du personnel exploitant,
- 19) Démolition des bureaux annexés au magasin 2 non utilisés en vue d'assurer un passage plus large à l'Est du site.

Ces aménagements sont illustrés sur le plan ci-après.



Le projet comprend 9 phases déclinées dans le tableau suivant.

PHASAGE	ENTITES	Surface de Plancher (m²)	Caractéristiques et délais
PHASE 1	Parking VL	1 270 m²	Création d'un parking VL perméable Délai => 12/2025
PHASE 2	Pont réception	80 m²	Création d'un pont de réception Matières Premières Délai => 01/2026
	Vestiaires + local réception	80 m²	Création de vestiaires + local réception Délai => 01/2026
PHASE 3	Magasin 1	510 m²	Agrandissement du magasin 1 Délai => 03/2026
	Tour Silos Matières Premières	/	Démolition de la charpente existante Délai => 03/2026
PHASE 4	Bureaux administratifs	215 m²	Agrandissement des bureaux administratifs Délai => 05/2026
PHASE 5	Fosse de réception	90 m²	Création d'une 2 ^{ème} fosse de réception Délai => 06/2026
	Tour Silos Matières Premières	210 m²	Création de la tour de silos Matières Premières Délai => 06/2026
PHASE 6	Cuve Mélasse	/	Mise en place d'une cuve mélasse de 50m3 en extérieur Délai => 09/2026
	Tour Fabrication	/	Démolition des anciens silos Matières Premières Délai => 09/2026
PHASE 7	Tour Fabrication	200 m²	Création de la nouvelle tour de fabrication Délai => 01/2027
PHASE 8	Tour Silos Chargement	140 m²	Création de la nouvelle tour de stockage Produits Finis Délai => 04/2027
	Silo Matière Première extérieur	100 m²	Création d'une nouvelle cellule de stockage Matière Première en extérieur Délai => 04/2027
PHASE 9	Chaudière	72 m²	Création de la nouvelle chaudière Délai => 06/2027

4.3 Raisons du choix du site

La mise en œuvre des aménagements cités ci-dessus permettront d'augmenter les capacités du process, passant de 850 à 1 700 tonnes d'aliments pour animaux fabriqués par jour.

Ces aménagements permettront de répondre à la demande croissante des clients. Notons à ce sujet que, dans l'état actuel, les installations fonctionnent à flux tendu et que le site sous traite une partie de ses activités (aliments pour bovins et porcs) pour produire des aliments en quantités suffisantes. L'augmentation du niveau d'activité permettra ainsi de rapatrier une partie des volumes sous traités sur Yffiniac. De plus, le groupe JYM NUTRITION commercialise 400 000 tonnes sur les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Seulement 200 000 tonnes, soit la moitié des marchandises commercialisées, sont fabriquées en interne, le reste est sous-traité.

En ce qui concerne l'emplacement de la tour de fabrication, cette dernière constituant un élément majeur du process en projet, il est nécessaire qu'elle y soit raccordée. Pour des raisons d'économie d'énergie et de gain de temps, il a été choisi de l'installer au plus près des installations existantes. En effet, éloigner la tour du process existant induirait des manutentions de matières qui nécessiterait des consommations en énergies (carburant, électricité). Cela induirait aussi une perte de temps, ce qui irait à l'encontre des enjeux attendus pour cet aménagement.

Pour finir, concernant la hauteur de la tour, cette dernière est nécessaire compte tenu du fait que l'espace disponible au sol est assez réduit. De plus, afin d'obtenir une performance optimum du process de fabrication, il est important que tout le processus de fabrication se fasse d'une façon gravitaire. Notons enfin qu'au vu des hauteurs des bâtiments déjà existants, la hauteur de la tour n'aura pas d'incidence significative sur le paysage.

5 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant. **Seuls les enjeux modérés à forts sont recensés dans ce présent résumé non technique.**

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis la hiérarchisation des enjeux est détaillée dans le chapitre « Description des méthodes utilisées » du dossier principal.

CATEGORIE	Hiérarchisation des enjeux	SYNTHÈSE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX
CONTEXTE PHYSIQUE		
Hydrogéologie	Modéré	Compte tenu la non-atteinte du bon état chimique de la masse d'eau souterraine et des usages répertoriés à proximité du site, le niveau d'enjeu est jugé modéré/fort pour cette thématique.
Hydrographie	Fort	Le site se situe à proximité immédiate du plan d'eau Etang de l'Ecluse, alimenté par le cours d'eau La Touche.
Qualité de l'air	Fort	La qualité de l'air constitue un enjeu fort pour le projet compte tenu de l'environnement du secteur d'étude. Des habitations se situent en effet aux abords proches du site et la qualité de l'air est déjà marquée par l'ensemble des activités industrielles de la zone et du passage de RN12 et de la RD81.
Odeurs	Fort	Compte tenu de la présence d'habitations aux abords proches du site, le niveau d'enjeu retenu est fort.
Environnement sonore	Fort	L'environnement sonore constitue un enjeu fort pour le projet compte tenu de l'environnement du secteur d'étude. Des habitations se situent en effet aux abords proches du site et l'environnement sonore est déjà marqué par les différentes industries de la zone mais également par circulation routière induit par la route nationale RN12, qui longe la ZAC en son Nord.
Emissions lumineuses	Modéré	Le site se situe en bordure d'un ensemble à forte urbanisation (composé des centres villes de Saint-Brieuc et d'Yffiniac, d'importantes infrastructures routières (RN12), et de zones d'activités). La pollution lumineuse s'estompe mais reste impactée par ces activités.
CONTEXTE HUMAIN		
Socio-économique	Fort	Le niveau d'enjeu retenu est fort du fait de la présence d'habitations à proximité immédiate du site.
Voies de communication	Fort	Compte tenu du trafic routier induits par la RN12 et notamment le fort pourcentage de poids lourds, la thématique voies de communication et trafic présente un enjeu fort.
CONTEXTE NATUREL		

Zones d'intérêt écologique à portée réglementaire	Fort	Deux zones NATRUA 2000 se situent à proximité du site. Il existe par ailleurs une connexion hydrique entre ces espaces protégés et le site.
Zonages patrimoniaux d'intérêt écologique	Fort	Deux ZNIEFF se situent à proximité du site. Il existe par ailleurs une connexion hydrique entre ces espaces protégés et le site.

6 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES AU COURS DE LA PHASE CHANTIER

Le tableau ci-après :

- synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement en phase chantier,
- propose une évaluation des impacts résiduels

Une description plus exhaustive de l'ensemble des thématiques est disponible dans le dossier d'étude d'impact.

CATEGORIE	ENJEUX	IMPACTS EN PHASE CHANTIER		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
		NATURE DES IMPACTS TEMPORAIRES	HIERARCHIE		
Qualité de l'air	Fort	Envol des poussières et émissions de gaz à effets de serre liés à la circulation d'engin de chantiers,	Faible	- Utilisation d'engins et matériels respectant la législation, - Arrosage des pistes de chantier en période sèche pour piéger les poussières, - Arrêt des machines non utilisées, - Rationalisation des livraisons et des transports	Négligeable
Les eaux superficielles	Fort	Risques de pollution des eaux induits par : - le ruissellement des eaux pluviales sur les zones en chantier (chargement en MES, ou tout autre polluant composant les produits dangereux pouvant être utilisés sur le chantier), - le lavage des engins de chantier, - les eaux usées sanitaires du personnel de chantier. Risque pour les écoulements des eaux : - Imperméabilisation de nouvelles surfaces,	Faible	- Eloignement des zones de stockage des produits dangereux par rapport aux zones d'écoulement préférentielles - Utilisation de fiches de suivi pour les produits dangereux - Formation et délégation pour le personnel de respecter les zones de rétention - Mise en place d'un planning de nettoyage régulier du chantier - Délimitation des zones de stockage - L'entretien, la réparation ou le lavage des engins sur site sera proscrit (vidanges...), - Les engins intervenant sur le chantier seront maintenus en parfait état. - Les itinéraires et les stationnements seront organisés de façon à limiter les risques d'accidents (élaboration d'un plan de circulation), matérialisation des zones de stationnement... - Mise à disposition de sanitaires pour les employés avec raccordement au réseau d'eaux usées domestiques	Négligeable

Les eaux souterraines	Modéré	Les travaux peuvent occasionner des rejets ponctuels dans la nappe via des tranchées ou des puisards. Les projets d'aménagements ne feront pas l'objet de rabattement de nappe.	Faible	- Gestion des fluides polluants (bac de rétention, mode d'utilisation adapté) - Laitance des bétons à confiner sur des zones étanches - Utilisation de fiches de suivi pour les produits dangereux - Formation et délégation pour le personnel de respecter les zones de rétention - Mise en place d'un planning de nettoyage régulier du chantier - Délimitation des zones de stockage - L'entretien, la réparation ou le lavage des engins sur site sera proscrit (vidanges...), - Les réservoirs seront remplis avec des pompes à arrêt automatique, - Les engins intervenant sur le chantier seront maintenus en parfait état. - Les itinéraires et les stationnements seront organisés de façon à limiter les risques d'accidents (élaboration d'un plan de circulation), matérialisation des zones de stationnement... - Mise en place d'un plan d'intervention spécifique pour l'excavation des terres polluées et leur gestion ainsi que pour réduire les risques de pollution de la nappe (présence de kit anti-pollution, ...)	Négligeable
Trafic et transport	Fort	- Trafic liés aux mouvements du personnel de chantier et engin d'approvisionnement des matériaux, d'évacuation des terres et remblais, - Engin de manutention et autres de dimensions importantes (grues, toupie béton, etc..),	Faible	- Prise en compte des différents chantiers aux alentours immédiats du site afin d'éviter de cumuler les incidences négatives dans le secteur - Maintien en bon état des grillages et palissades du chantier - Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local - Planification des livraisons - Communication sur les modifications des conditions de circulation à destination du personnel sur le chantier et des riverains - Nettoyage régulier de la voirie publique	Négligeable
Déchets	Faible	- Excavation de 350 m³ de terres - Génération de déchets par les sociétés intervenantes	Modéré	- Gestion des déchets spécifiques au chantier, - Revalorisation terres excavées en usage agricole, - Traitement des déchets induits par les travaux à la charge des artisans.	Faible
Paysage	Négligeable	En phase travaux, le paysage pourrait être impacté par les engins de chantier. L'usage de ces engins restera tout de même limité dans le temps.	Faible	- Entretien régulier du chantier	Faible

Biodiversité	Faible à Fort	Le projet présentera un impact modéré sur des milieux d'intérêt négligeable en phase travaux. En ce qui concerne la flore et la faune, le projet aura un impact brut faible à négligeable. En ce qui concerne les impacts sur la fonctionnalité écologique, ils restent faibles.	Négligeable à modéré	- Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation - Adaptation de la période des travaux sur l'année - Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	Négligeable
Emissions lumineuses	Modéré	Aucune source de lumière n'est prévue pour le chantier, qui ne sera opéré qu'en périodes diurnes.	Négligeable	/	Négligeable
Bruit	Fort	Les bruits générés par les engins de chantier pourraient occasionner des gênes des riverains les plus proches.	Modéré	- Travaux en journée, - Engins de chantier conformes aux réglementation relatives aux bruits de chantier	Faible
Vibration	Négligeable	La circulation des poids lourds liés au chantier et les phases de travaux de terrassement induiront des vibrations.	Modéré	- Définition des engins du chantier en respectant les valeurs de vitesse de vibrations limites indiquées dans les tableaux 1 et 2 selon la méthode de mesure de classe « contrôle », des règles techniques de la circulaire n°86.23 du 23 juillet 1986 « relatives aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées », - Arrêt des moteurs de véhicules de chantiers durant leur stationnement.	Faible
Chaleur et radiation	Faible	Le chantier ne dégagera pas de chaleur de façon notable ni de radiation particulière	Négligeable	/	Négligeable
Changement climatique	Faible	Dans le cadre du projet, il n'est pas prévu l'usage de gaz susceptibles de porter atteinte au climat (autre que le produit CO2 issu des rejets de moteurs thermiques).	Négligeable	/	Négligeable
Risques sanitaires	Fort	Il n'y aura pas d'incidence sur la santé humaine durant la phase de construction.	Négligeable	/	Négligeable

7 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PREVUES AU COURS DE LA PHASE D'EXPLOITATION

La définition et les quantifications des conséquences du projet sur l'environnement et la santé humaine sont synthétisées dans le tableau suivant. Ces conséquences sont évaluées en phase d'exploitation.

Une description plus exhaustive de l'ensemble des thématiques est disponible dans le dossier d'étude d'impact.

CATEGORIE	ENJEUX	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
		NATURE DES IMPACTS PERMANENTS	HIERARCHIE		
Qualité de l'air	Fort	Les émissions sont : - Des poussières liées aux équipements de process, - Des gaz de combustion liés à la chaudière et au groupe électrogène, - Des gaz d'échappements liés à la circulation routière Les résultats de l'autosurveillance du site montrent un respect de l'ensemble des VLE actuellement applicables. Les émissaires qui seront installés à l'issue du projet sont de même nature que les émissaires existants.	Faible	- Traitement des rejets atmosphériques pour les émissaires liés au process, - Entretien régulier de ces systèmes, - Surveillance des rejets.	Faible
Les eaux superficielles	Fort	<u>Rejets aqueux :</u> Le site génère des rejets aqueux qui sont liés : - Aux eaux pluviales ruisselant sur les surfaces perméables du site, - Aux eaux usées sanitaires, - Aux eaux des purges des chaudières, - Aux eaux de rinçage des véhicules. L'ensemble des eaux est soit traité par séparateur d'hydrocarbures pour une partie des eaux pluviales et eaux de rinçage de camions, soit envoyées vers la station d'épuration communale les eaux usées sanitaires et purges de la chaudière. Le projet n'induit pas de nouvelles émissions aqueuses. Toutefois, les aménagements prévus impliqueront une imperméabilisation supplémentaire de certaines surfaces,	Modéré	<u>Rejets aqueux :</u> - Maintien des séparateurs d'hydrocarbures avec débourbeurs existants et entretien régulier, - Maintien de l'analyse des rejets aqueux du site, - Gestion à la parcelle pour les zones nouvellement imperméabilisées et certaines zones déjà aménagées. <u>Consommation en eau :</u> - Sensibilisation du personnel, - Automatisation des pompes d'alimentation en eau du process permettant d'optimiser la consommation en eau, - Calorifugeage du réseau vapeur, - Pas de nettoyage à l'eau du process, - Entretien des canalisations, - Respect de l'arrêté sécheresse, le cas échéant.	Faible

		ce qui conduira à une augmentation du volume de ruissellement en périodes de pluie. <u>Consommation en eau potable :</u> Le site est alimenté en potable depuis le réseau public et consomme en moyenne 6 400 m³/an. L'eau potable est utilisée pour : - Les usages domestiques (sanitaires), - La production de vapeur, - Le lavage des véhicules. A l'issue du projet, l'augmentation du niveau d'activité induira une augmentation de la consommation en eau. Cette dernière est estimée à 10 000 m³/an.			
Les eaux souterraines	Modéré	En sortie Nord du site, les eaux de ruissellement sont rejetées en fossé, ce qui peut induire une infiltration de eaux avec possible atteinte à la qualité des sols. Rappelons tout de même que ces eaux subissent un prétraitement par séparateur d'hydrocarbures avant rejets.	Faible	- Maintien des séparateurs d'hydrocarbures avec débourbeurs existants et entretien régulier, - Stockage des produits techniques en contenants adaptés et sur rétention.	Négligeable
Biodiversité	Faible à Fort	En ce qui concerne la flore, le projet aura un impact brut faible à négligeable en présence d'une diversité limitée d'espèces communes. En ce qui concerne la faune, le projet aura un impact brut faible pour l'ensemble des espèces.	Négligeable à modéré	- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune - Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année	Négligeable

		En ce qui concerne les impacts sur la fonctionnalité écologique, ils restent faibles étant donné notamment l'enclavement de la zone d'étude au sein de la ZAC. Ainsi, il existe une connexion hydrique entre le site HINAULT et les zones NATURA 2000 proches. Le projet induira une imperméabilisation supplémentaire du site, ce qui pourra augmenter le volume d'eau rejeté vers l'étang. Toutefois, aucune nouvelle source de rejet n'est envisagée. Ainsi, le projet ne sera pas de nature à altérer la qualité des eaux du secteur.			
Bruit	Faible	Le projet porté par la société HINAULT pourra induire une augmentation des émissions sonores liées aux activités du site. En effet, les aménagements prévus mettront en œuvre de nouveaux équipements de process de type broyeurs et presses susceptibles d'être bruyants. Les mesures de bruit faites dans le cadre d'une campagne menée en 2019 montrent des niveaux sonores liés aux activités du site inférieurs aux VLE imposées par l'arrêté du 23 janvier 1997.	Faible	/	Faible
Vibrations	Négligeable	En phase d'exploitation, les bâtiments et leurs occupants ne produiront pas de vibrations ou de rayonnements électriques susceptibles de perturber les activités et les émissions existantes. De même, le site n'est pas concerné par des phénomènes vibratoires, ni par des rayonnements électromagnétiques.	Négligeable	/	Négligeable

Emissions lumineuses	Modéré	Le site fonctionnant 24h/24 du lundi au samedi, des éclairages nocturnes sont nécessaires. Les émissions lumineuses principales sont et resteront liées : - A l'éclairage des fosses de réception et pompes de chargement des matières premières, - Aux éclairages des voies piétons. Ces émissions pourraient présenter des incidences sur les espèces de chiroptères ayant été recensées dans le cadre de l'inventaire faune flore.	Modéré	- Eclairages LED et orientés vers le bas, - Usage des éclairages limités au strict nécessaire	Faible
Odeurs	Fort	Une plainte du voisinage a été recensée en mars 2024.	Fort	- Protocoles des mesures à prendre, qui comprend des mesures organisationnelles, - Gestion des problèmes d'odeurs signalés, qui comprend également des mesures organisationnelles, telles que la communication auprès des riverains, des enquêtes en cas de plaintes (analyse des conditions météorologiques, mesures sur les rejets), - Rehaussement les points de rejets suivants : - Broyeur 1 à rehausser de 15 m, - Presse 3 à rehausser de 14 m, - Presse 4 à rehausser de 15 m.	Faible
Risques sanitaire	Fort	Les émissions retenues comme pouvant potentiellement présenter un risque sanitaire sont les émissions atmosphériques. Une modélisation de la dispersion de ces rejets a été réalisée afin de caractériser les risques sanitaires liés. Il résulte de cette modélisation que les émissions atmosphériques liées aux activités de la société HINAULT engendrent des concentrations en poussières et en NOx qui restent inférieures aux valeurs guide de l'OMS.	Faible	- Systèmes permettant de piéger les poussières sur chaque émissaire du process, - Entretien régulier de ces systèmes ainsi que des autres installations sources d'émissions atmosphériques. - Autosurveillance assurée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site. Les nouvelles fréquences d'analyses induites par l'application des MDT du BREF FDM seront prises en compte.	Faible

Paysage	Négligeable	- Aménagement d'une tour de 35 m de haut dont les volumes et les matériaux seront en harmonie avec l'existant, - Aménagement de silos et d'un pont bascule d'environ 22 m, ce qui équivaut aux installations déjà en place sur site. Ces installations prendront place sur un site existant, déjà industrialisé	Faible	- Choix des matériaux constituant la tour en harmonie avec l'existant,	Négligeable
Déchets	Faible	Le site génère des déchets liés au process (rebut de fabrication, résidus de production lors des lavages, etc...), aux emballages vides, aux activités de maintenance et aux activités de bureau. La gestion des déchets mise en place comprend un tri des déchets avec mise à disposition de contenants adaptés aux typologies des déchets, un choix des modes de traitement tenant compte de la hiérarchie en vigueur et un suivi informatique du traitement de chaque déchet.	Faible	- Vente des produits en vrac (99 % du volume vendu), - Gestion des déchets mise en place sur le site (tri, stockage en contenants spécifiques, affichage, évacuation régulière) - Traitement des déchets en favorisant la réutilisation et le recyclage - Contribution à la structure VALOR'ALIM	Négligeable
Changement climatique	Faible	La chaudière et le groupe électrogène étant des appareils de combustion, ils sont susceptibles d'émettre des gaz à effet de serre pouvant participer au réchauffement climatique. Il en est de même pour la circulation routière induite par les activités du site.	Modéré	- Choix de combustible peu émetteur pour les chaudières, - Entretien régulier des appareils de combustion et des véhicules de la flotte appartenant au site, - Renouvellement régulier de la flotte automobile, - Formation des chauffeurs à l'écoconduite, - Optimisation des tournées chauffeurs, - Ajout d'AdBlue dans les véhicules afin de limiter les rejets, - Récupération de chaleur des fumées de combustion, - Mise en place d'un brûleur modulable.	Faible

Contexte socio-économique	Fort	Le site emploie 58 salariés et il est prévu la création de 6 postes à l'issue du projet. Notons également que les activités du site s'inscrivent dans une démarche de souveraineté alimentaire locale en contribuant au développement des activités amonts et aval de la chaîne alimentaire (des producteurs céréaliers aux entreprises d'agroalimentaire).	Négligeable voir positif	/	Négligeable voir positif
Usages du site	Négligeable	Les parcelles où prennent place les installations actuelles et où les nouvelles seront aménagées appartiennent HINAULT et sont déjà incluses dans le périmètre ICPE du site. Aucun autre usage que celui des activités du site n'y est opéré.	Négligeable	/	Négligeable
Trafic et transport	Fort	A l'issue du projet, le trafic lié aux activités du site HINAULT ne représentera que 1,23 % de la circulation actuellement enregistrée sur la RN12.	Négligeable	/	Négligeable
Réseaux	Faible	Les aménagements prévus dans le cadre du projet sur le site prendront place au sein du site industriel existant déjà viabilisé. Le réseau gaz sera refait pour passer en souterrain et le pose de livraison sera aménagé au plus près de la future chaufferie.	Négligeable à positif	/	Négligeable à positif
Servitudes d'utilité publique	Faible	Le site se situe en zone de servitude d'utilité publique PT2 pour la protection de la liaison hertzienne Rennes-Satin-Brieuc contre les obstacles. Après consultation du service urbanisme de la commune d'Yffiniac, il s'avère que cette servitude est obsolète depuis 2021.	Négligeable	/	Négligeable

Réduction de terres agricoles	Négligeable	Les parcelles où prennent place les installations actuelles et où les nouvelles seront aménagées appartiennent HINAULT et sont déjà incluses dans le périmètre ICPE du site. Aucun autre usage que celui des activités du site n'y est opéré.	Négligeable	/	Négligeable
--	--------------------	---	--------------------	---	--------------------

8 AUTEUR(S) DE L'ETUDE

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



AGENCE DE RENNES

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
CAMPUS DE KER LANN – 1 RUE SIMEON POISSON
35170 BRUZ
☎ : 02 99 83 64 42

Intervenant SOCOTEC	Amandine CLERISSE 06 49 67 22.93 amandine.clerisse@socotec.com	Chargée d'études
----------------------------	---	-------------------------

Date d'édition	Nature de la révision
Avril 2025	1 – Version initiale
Septembre 2025	2 – Mise à jour du dossier après examen de la

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.